

Analyser, contrôler les EPRD médico-sociaux

Journée d'étude en webinaire

mardi 26 mai 2026

Pour optimiser
le contrôle des EPRD présentés par les ESMS

Les participants

Les agents de autorités de contrôle et tarification (ARS et Départements).

L'intervenant

Cédric VALADE

Consultant chevronné, pédagogue très apprécié, c'est un excellent expert de l'organisation, du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.



Les questions traitées

Connaitre les procédures applicables en matière d'EPRD

Maîtriser les éléments des dossiers EPRD et leur mode d'emploi

Les différents cadres normalisés.
Les comptes de résultat prévisionnels.
Les documents non normalisés annexés aux EPRD.
Le rapport accompagnant l'EPRD.

Comprendre la logique de construction d'un EPRD

Les prévisions relatives à l'activité.
Les prévisions d'évolution des différents produits (recettes).
Les prévisions d'évolution des charges de personnel et autres dépenses.
La détermination des ressources et emplois du tableau de financement.

Définir une stratégie de contrôle des EPRD

Les trois axes du contrôle d'un EPRD.
La définition des priorités de contrôle.
Approbation tacite, observations, rejet, ...
Les conséquences du rejet d'un EPRD.

Utiliser les EPRD pour analyser les situations et perspectives financières.

Mise en situation sur un cas pratique

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

